

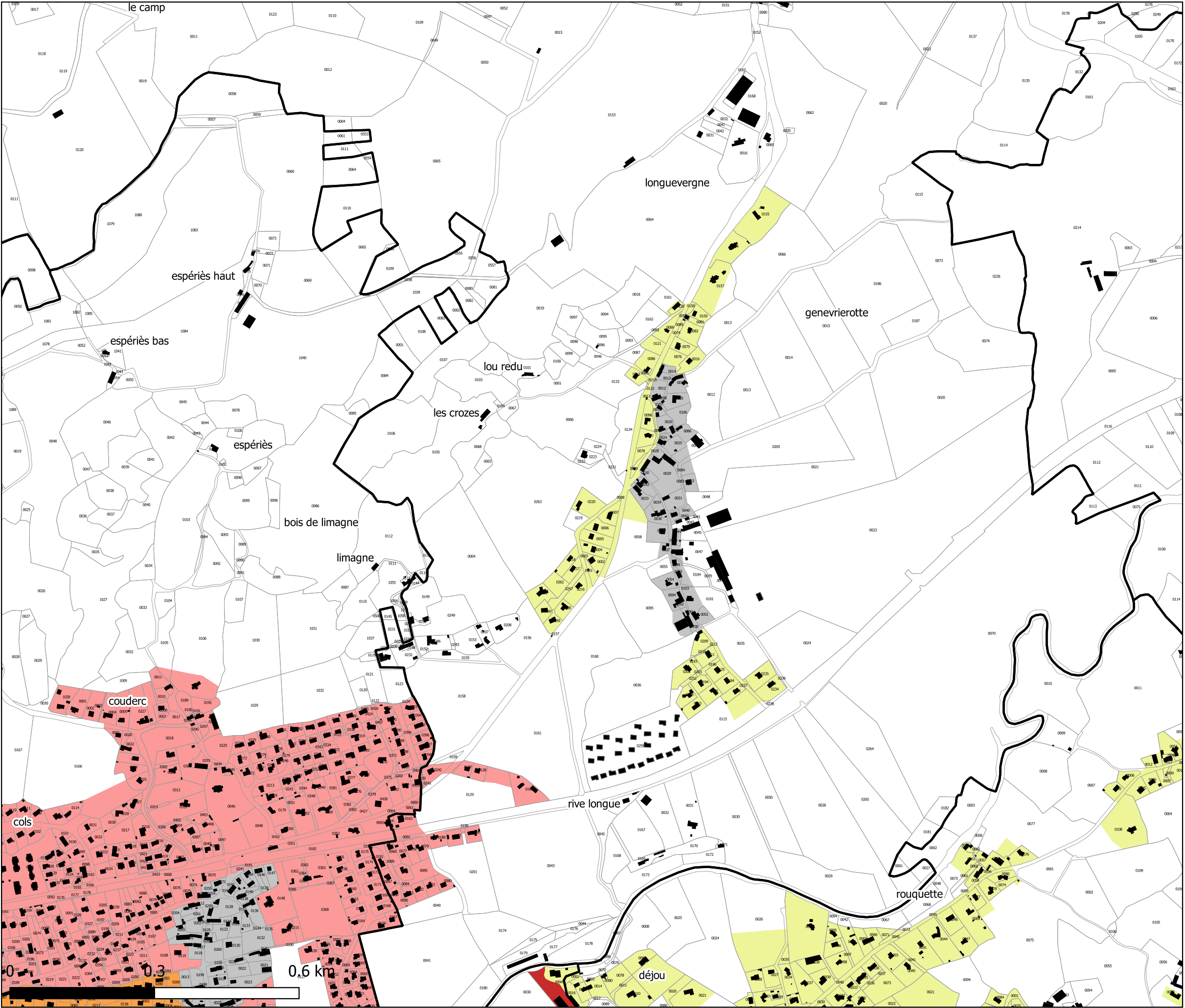


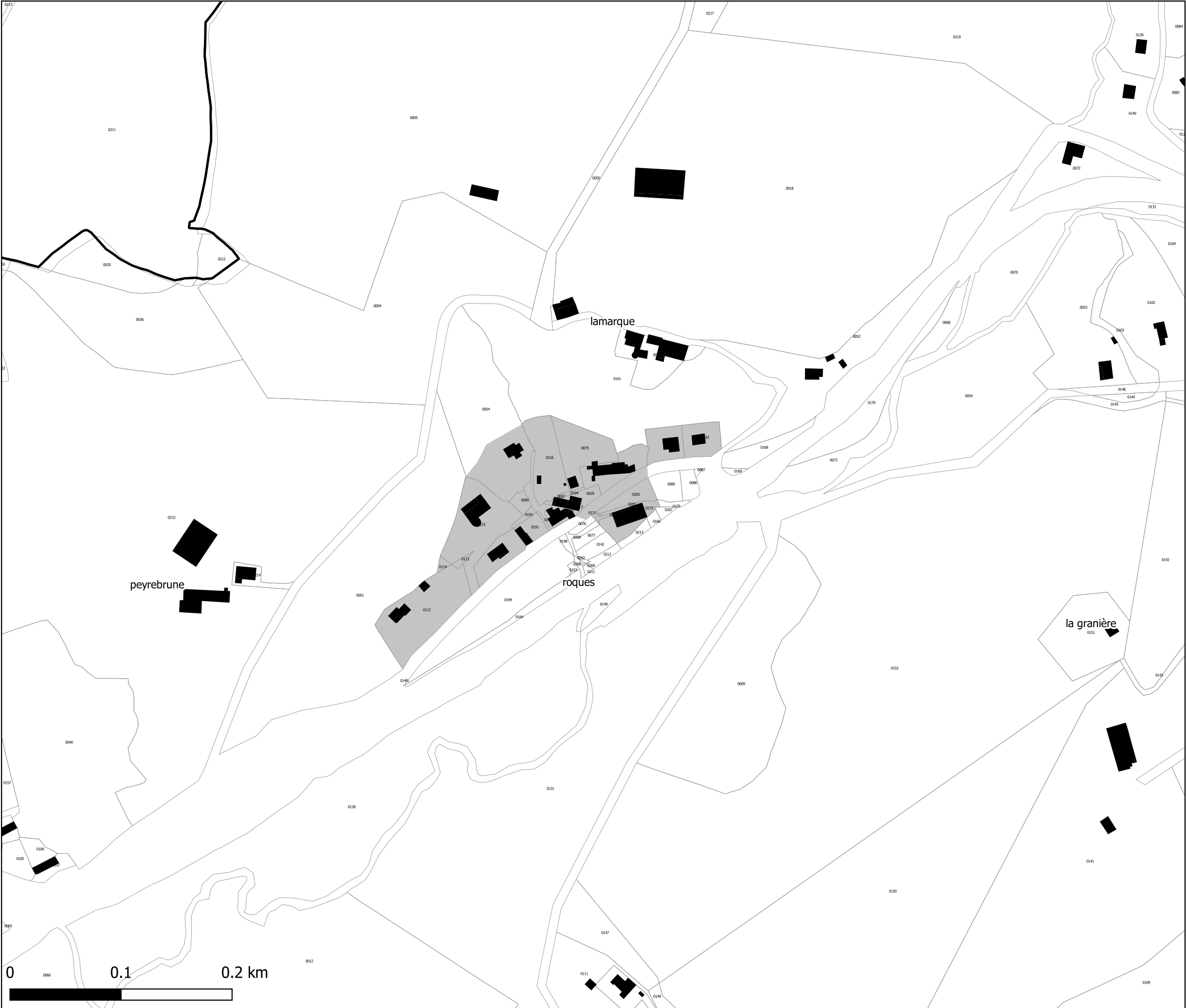
CARNEJAC

Légende

Emprise au sol :
L'emprise au sol maximale
des constructions est limitée à :

- L'emprise au sol maximale est limitée à 30%
- L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
- L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
Pour les unités foncières de moins de 600m²,
l'emprise au sol est portée à 70%
de la superficie de l'unité foncière
- L'emprise au sol maximale est limitée à 70%
- Non règlementé





Légende

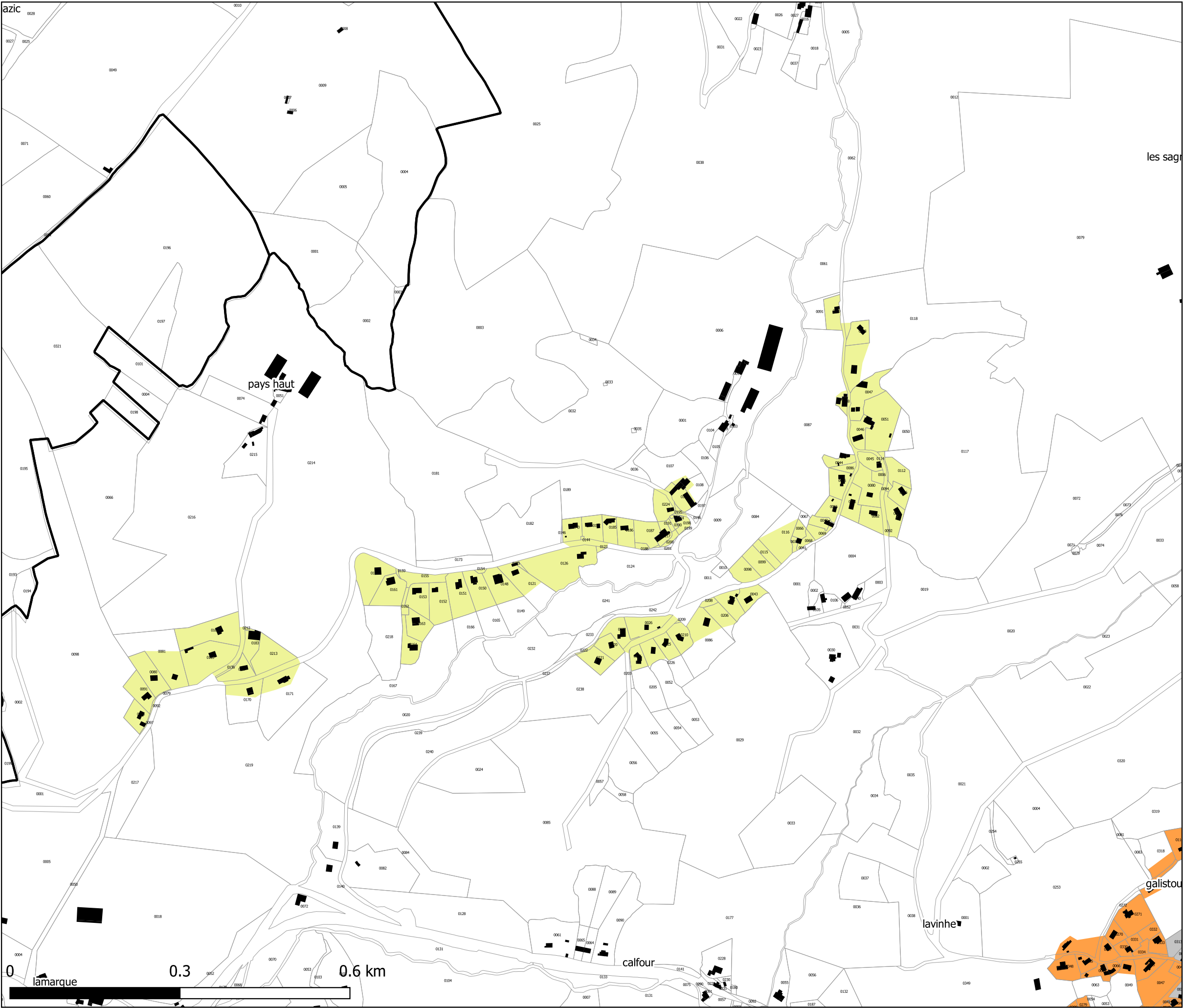
- Emprise au sol :
L'emprise au sol maximale
des constructions est limitée à :
- L'emprise au sol maximale est limitée à 30%
 - L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
 - L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
Pour les unités foncières de moins de 600m²,
l'emprise au sol est portée à 70%
de la superficie de l'unité foncière
 - L'emprise au sol maximale est limitée à 70%
 - Non règlementé



MAMOUS BAS

Légende

- Emprise au sol :
L'emprise au sol maximale
des constructions est limitée à :
- L'emprise au sol maximale est limitée à 30%
 - L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
 - L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
Pour les unités foncières de moins de 600m²,
l'emprise au sol est portée à 70%
de la superficie de l'unité foncière
 - L'emprise au sol maximale est limitée à 70%
 - Non réglementé





GIOU-DE-MAMOU

Légende

- Emprise au sol :
L'emprise au sol maximale
des constructions est limitée à :
- L'emprise au sol maximale est limitée à 30%
 - L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
 - L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
Pour les unités foncières de moins de 600m²,
l'emprise au sol est portée à 70%
de la superficie de l'unité foncière
 - L'emprise au sol maximale est limitée à 70%
 - Non réglementé

